

Jeudi 24 octobre à 8H30

Petit déjeuner

Accident du travail / Maladie professionnelle Inaptitude

Petit déjeuner autour de la nouvelle procédure de reconnaissance des AT/MP à partir du 1^{er} décembre 2019 et de la question de l'inaptitude

Procédure de déclaration

- > modalités de déclaration
- > émission de réserves

Procédure d'instruction

- > accident du travail
- > maladie professionnelle

Retour sur les conséquences d'une reconnaissance AT/MP

- > indemnisation du salarié
- > faute inexcusable de l'employeur
- > voies de recours offertes à l'employeur
- > cas de la rechute

Procédure d'inaptitude

- > avis du médecin de travail
- > procédure de reclassement
- > rupture du contrat de travail (point d'attention sur les salariés protégés)